

DJ

MINISTERE
DE LA DEFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RESISTANCE

1^o Section

COMMISSIONS

DOSSIER N^o III/I4I43

M. et Mme. BERTENS

MARECHAL Henri (Parents)

Rue Henri de Dinant, 13

LIEGE

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à Monsieur BERTENS Arthur, Justin, H.

né à Montegnée, le 11.6.22

par la Commission de contrôle de Liège I

en date du 27.7.49, en application des arti-

cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le

Statut de la Résistance Armée.

Monsieur BERTENS A. J. H.

M P.A.

était affilié au groupement

4 mois

Le temps passé dans la Résistance est de

soit du 1.12.42 au 10.3.43 arrondi au mois

supérieur 10.1.50

A Bruxelles, le

POUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,

Le Colonel DE RIDDER,

Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1^o Ayant-droit;

2^o Groupement;

3^o O. C. M.;

4^o D. G. P. M./III D.;

5^o D. G. P. M.;

6^o

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au destinataire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale de sa résidence.

Lieu de votre principale activité : Liège
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :
Activiteit door den Groepoverste mede te ondertekenen, met beoordeling :

M. Commandant Luc Malchaire
Sabotage - Lutte active contre occupants et résistants
Fourniture et transport armes et timbres paritailles

[Signature]

Certificat Sincere et Veritable

Harcel Bepren

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE :
Signature de l'intéressé,

M. Bontems

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij
l'affiliation au groupement;
de groepeerings;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
....., uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du groupement
—
Zegel der groepeerings

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando.

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.
leveren door het Gemeentebestuur.

3415

LIEGE-POPULATION
24 AOUT 1948
NO 1948

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
Service de liquidation
de
L'Armée Belge des Partisans
36^a avenue Milcamps, 36,
Bruxelles

Bruxelles, le 11 AOUT 1948

Eff. 14143

VILLE DE LIEGE
INDICATEUR GENERAL
11 AOUT 1948

ETAT CIVIL
11 AOUT 1948
LIEGE

M. Solue

No
Lige

107/276

Monsieur le Bourgmestre,

Afin de nous permettre d'introduire une proposition de distinction honorifique posthume en faveur du nommé:

Bertens Arthur - Henri - Justus

anciennement domicilié dans votre commune, rue

nous vous saurions gré de nous faire parvenir un extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle devrait si possible faire état de la date de naissance du bénéficiaire et des noms et adresse de son ay droit légal.

Nous vous remercions d'avance de votre bonne obligeance et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos sentiments les meilleurs.

N. B. : l'intéressé fut abattu par les ségendarmerie le 10/3/43 à Lige.

Le Chef Liquidateur.

R. Adam
R. ADAM

CITATION proposée par le chef du groupement de la résistance armée:

Membre de "L'ARMÉE BELGE DES PARTISANS" actif et courageux. Il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Arrêté en service commandé il est abattu par la gestapo le 10/3/1943 à Liège.

MG.
En annexe: acte de décès

A Bruxelles le 14 novembre 1942
Le Chef du groupement de la
Résistance armée

Secrétaire du groupement de la
Résistance armée

B E R T E N S

Arthur, Henri, Justin.

----- Liège, le 11 juin 1942 -----

Belge

Le chef de l'office de la
Résistance armée

Secrétaire de l'office de la
Résistance armée
Soldat

Partisan

Décembre 1942

inexistant sous l'occupation

néant
néant

Française

sa mère: Mme Bertens
Rue H Dinant, 13 Liège.

Membre de "L'ARMÉE BELGE DES PARTISANS" depuis décembre 1942, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: diffusion de la presse clandestine et de tracts, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite, participation à diverses actions de sabotage. Arrêté par l'ennemi il est abattu sur place par la gestapo le 10/3/1943 à Liège.

20 JUIN 1950



**Direction Générale
des Dommages aux personnes**

N° DA/VP/1d
(à rappeler dans la réponse)

ANNEXE :

Direction d'Administration

155, rue de la Loi.

Monsieur René ADAM,
Avenue Milcamps, 36,
BRUXELLES.

Cher ami,

J'ai bien reçu ta lettre du 12 juin concernant l'introduction de la demande des ayants-droit de M. BERTENS.

Cette demande est tardive. Toutefois, un projet de loi comprenant une série d'amendements au Statut des Prisonniers Politiques sera déposé incessamment devant les Chambres. Il sera notamment prévu une réouverture du délai d'introduction. La demande de M. BERTENS deviendra donc valable dès le vote de ces amendements.

Cordialement,

R. VAN PRAAG.

*Donner copie
de cette lettre
aux 523*

17.3.1950

Malmedy Holly

EFF. 14143/R.A.

Chère amie,

Ci-jointe une demande de renseignement émanant de l'APM
et relative au nommé BERTENS Arthur.

Veux-tu établir l'attestation requise et me transmettre
avec le formulaire en retour.

Amicalement,
Le Secrétaire National,

R. ADAM

13.3.1950.

Monsieur BERTENS
101, rue du Tige
HERSTAL.

EFF. 14143/LM.

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous transmettre sous ce pli,
l'attestation définitive de la reconnaissance de la qualité de
résistant armé au nom de votre fils Arthur.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de
croire en nos meilleurs sentiments.

Le Secrétaire National,

R. ADAM.

ARMÉE BELGE DES PARTISANS
SERVICE DE LIQUIDATION

36. AVENUE MILCAMPS, 36
BRUXELLES

TÉLÉPHONE : 34 49 38

Bruxelles, le 28.2.1950.

Administration Communale
de
L I E G E.

RÉF. A RAPPELER :

EFF. I4I43/LM.

117/701

VILLE DE LIÈGE
INDICATEUR COMMUNAL

2 MAR 1950

No _____
Bonu _____ *hop*

Monsieur le Bourgmestre,

Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien nous donner le plus rapidement possible, l'adresse actuelle de Mr. et Mme. BERTENS, anciennement domiciliés à LIEGE, 13 rue Henri de Dinant.

A vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de notre considération distinguée.

*Le mari est rayé pour Herstal (Lge)
rue du Tige 101 depuis le 3.1.1949*

L'épouse est décédée -

Le Liquidateur National,

Salutations distinguées

Liège, le 3.3.1950

L'Échevin

[Signature]

[Signature]

R. ADAM.



27.3.1950.

Monsieur Henri BERTENS
101, rue du Tige
HERSTAL .

EFF. 14143/LM.

Cher Monsieur,

Pour obtenir vos droits à pension vous devez introduire une demande à l'Administration des Pensions Militaires, 3 avenue Galilée à BRUXELLES .

Voulez-vous à cet effet vous rapprocher de la secrétaire de votre régionale que vous pouvez atteindre à ANGLEUR, rue Garde Dieu 66 .

Amicalement,
Le Secrétaire National,

R. ADAM.

Nom
et adresse de
l'expéditeur

Naam
en adres van
de afzender

M. *Beni Bertens Herstal*
rue du Bois 101

CARTE POSTALE



POSTKAART



Cher Monsieur
Pour obtenir les droits à
jeune, vos deux enfants une
demande à l'adm. des Pensions Ministère Défense Nationale
Militaire, av. police de S. Armée Belge Partisans
vous à cet effet vos Service Liquidation
rapprochez de la huitième de 36, avenue Milcamps
vos registres que vous à Bruxelles
pour obtenir les

Dossier
n. 111/14143

Beustal le 14-3-50

Monsieur,

Nous avons bien
reçu votre envoi concernant la
médaille attribuée à mon fils
et nous vous en remercions.
Je vous signale que je ne
touche aucune pension et
je vous serais reconnaissant
de me signaler s'il est trop
tard pour en faire la demande
et à qui je dois m'adresser.
Espérant recevoir de vous ce
renseignement, je vous prie
d'agréer, Monsieur, avec
mes remerciements, mes
sincères salutations

J. Satens

13.8.1951.

EFF. 14143/LM.

A T T E S T A T I O N .

Je soussigné, René ADAM Secrétaire National de l' ARMEE BELGE DES PARTISANS, certifie que le nommé BERTENS Arthur, a effectivement appartenu à notre groupement derésistance depuis le 1.12.1942 .

Il fut arrêté suite à son activité patriotique et abattu sur place par la Gestapo le 10.3.1943 à Liège .

Je certifie sur l'honneur cette déclaration sincère et complète .

Le Secrétaire National,

R.ADAM.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RESISTANCE

1e Section

134, rue Royale - Bruxelles

Tél : 18.38.00

le, 24 DEC 1952

A.O.R. III/I4I34
I/2.M

Au Commandant National

. des

. Partisans. Armés . .

Par décision de la ⁶ Commission de Révision
de NAMUR en date du 13/6/51

la qualité de Résistant Armé est refusée à :

Monsieur : . GILLOT . Marcel

né à : HAVELANGE le 3/2/23

domicilié à : . . . CHIMAY

rue du Château n° . 13 . . .

~~J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir
me retourner la copie de l'attestation définitive qui
vous a été transmise le~~

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
P.O.

Pr. le Chef de l'Office de la Résistance
Le Lt.Colonel de rés. VANDERCAPELLEN

